



DOSSIER DE CANDIDATURE
SECTION SPORTIVE RUGBY Mixte
4^{ème} – 3^{ème}
COLLEGE DIDEROT ISSOUDUN
2023/2024

A retourner au secrétariat du collège
Diderot pour le mercredi 5 juillet au plus
tard

La Section Sportive Rugby fonctionne par convention avec le Rugby Club d'Issoudun, elle sera encadrée par un enseignant d'EPS du collège et un éducateur sportif du club. Elle sera de 4 heures hebdomadaires, à raison de 2 créneaux de 2 heures dans l'emploi du temps de l'élève.

Elle s'adresse à des élèves (Garçons et Filles) qui seront en 4^{ème} ou 3^{ème} à la rentrée 2023.

→OBJECTIFS :

- Sur le plan sportif :

- Perfectionner et renforcer le niveau des joueurs/joueuses
- Préparer les joueurs/joueuses aux exigences d'un entraînement quotidien
- Participer aux différentes compétitions UNSS

- Sur le plan éducatif :

- Permettre à tous les élèves de la section de s'épanouir au sein du collège
- Créer une véritable identité, développer l'entraide et la notion de groupe
- Développer la connaissance de soi (gestion de sa vie physique et du rapport aux autres)
- S'approprier une culture « rugby » à travers ses valeurs de respect, de solidarité, de combativité, de générosité et d'altruisme.

- Sur le plan scolaire :

- Permettre aux élèves une **scolarité normale** et faciliter la poursuite d'étude
- **Accompagner les élèves** dans leur scolarité et leur organisation du travail
- Exiger un **comportement exemplaire** en classe
- **Prioriser les résultats et le comportement** par rapport aux aspects sportifs

Le Suivi :

- **Scolaire** (réalisé par le professeur d'EPS responsable de la Section Rugby) : une évaluation de compétences avec une appréciation sera réalisée et inscrite dans le bulletin de l'élève à chaque semestre. Un éducateur du club participera au conseil de classe pour assurer le suivi scolaire des élèves.

Des entretiens avec l'élève et les familles pourront être envisagés pour accompagner au mieux les élèves dans leur double projet (sportif et scolaire). Le dispositif « *devoirs faits* » pourra être proposé et conseillé aux élèves selon leurs besoins.

- **Sportif** (assuré par le professeur d'EPS responsable et l'éducateur sportif du club).

- **Médical** (assuré par l'infirmière du collège).

** **Circulaire 2003-062 du 24 avril 2003.** Un examen médical conditionne l'admission en section sportive. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique (du rugby) dans le cadre de la section sportive scolaire.*

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Rugby en section sportive scolaire, daté de moins de 3 mois, devra être fourni par la famille lors de la rentrée 2023.

La sélection des candidats:

Une commission d'admission composée de professeurs d'EPS, d'éducateurs du club de Rugby d'Issoudun et de la direction du collège Diderot se réunira pour statuer sur les candidatures. Les candidats et leurs familles seront informés de la réponse début juillet.

Le Contrat de Réussite

Chaque élève s'engageant dans le projet de la section sportive ainsi que leur responsable légal sont signataires du Contrat de Réussite qui détaille les engagements à respecter pour mener à bien ce double projet, sportif et scolaire.

Je soussigné(e) m'engage à :

- ✓ Me donner les moyens de réussir scolairement.
- ✓ Respecter le règlement intérieur du collège.
- ✓ Adopter une attitude respectueuse d'autrui.
- ✓ Etablir une relation de confiance avec les responsables de la section.
- ✓ Donner une image positive du rugbyman / rugbywoman.
- ✓ Assister avec assiduité aux entraînements et m'y investir pleinement.
- ✓ Accepter les tâches nécessaires à la vie du groupe section sportive.
- ✓ Respecter et transmettre autour de moi, au collège mais aussi dans mon entourage les valeurs construites.
- ✓ Participer aux actions diverses de la section et aux compétitions scolaires.

→ Le non-respect de certains de ces engagements pourra entraîner des punitions, voire sanctions et exclusion du dispositif de la section sportive.

→ Démissionner de la section n'est pas envisageable et reste exceptionnel, après étude du dossier de l'élève, de la demande et de la raison de démission.

Signatures et date :

Elève :

Responsable légal :

Responsable de la section :

Club :

Présentation du candidat

Nom : Prénom : Sexe : M F

Date et commune de naissance : / / à

Nom(s) du ou des responsable(s) :

Père et Mère Père Mère

Adresse :

Code postal : Commune.....

Tel responsable:

Email responsable :

Club de rugby fréquenté en 2022-2023 : Oui Non Si oui, lequel :

Expériences rugbystiques :

Niveau de classe suivi en 2023/2024 : 4^{ème} 3^{ème}

Je soussigné(e) :

Sollicite l'inscription de mon enfant sur la liste des candidat(e)s à la Section Sportive Rugby pour la rentrée 2023 et reconnais avoir pris connaissance des termes du dossier de candidature.

L'élève s'engage à :

- Participer à l'intégralité des enseignements de section jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Travailler avec sérieux et rigueur.
- **Adhérer à l'AS du collège en prenant une licence UNSS et s'y impliquer.**

J'autorise que mon enfant soit véhiculé lors des déplacements par le mini bus du Rugby Club d'Issoudun durant les heures d'enseignement et les rencontres sportives.

Fait le :

Signature du responsable légal :

